



DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION D'UNE INSTALLATION A FAISCEAU LASER

Ordonnance fédérale du 28 février 2007 sur la protection contre les nuisances
sonores et les rayons laser lors de manifestations (OSLa)
art. 58 al. 1 de la loi cantonale sur les établissements publics et la danse (LED)

Organisateur de la manifestation ou titulaire de la patente

Nom et prénom ou société :

Adresse :

N° de téléphone (y.c. mobile) :

Type de patente :

Lieu de la manifestation et type de manifestation

District :

Commune :

Rue ou lieu-dit :

Enseigne ou nom de la salle :

Type de manifestation :

Installation à faisceau laser

L'installation à faisceau laser est-elle permanente : oui non

Si non, date et durée de la manifestation, heures d'utilisation des installations laser :

Le spectacle est : en plein air à l'intérieur

Nombre de spectateurs attendus :

Est-il prévu une séance d'essais : oui non

Si oui, quand :

Responsable technique des installations laser sur les lieux de la manifestation :

Nom et prénom :

Adresse privée :

No de téléphone (mobile) :

Caractéristique techniques des installations à faisceau laser

Classification des installations	Longueur d'onde (MM)	Puissance du faisceau (W)	Diamètre du faisceau (mm)	Divergence du faisceau (mrad)

Exigences techniques

Interrupteur de sécurité : oui non

Le rayonnement direct ou indirect (réfléchi) peut-il atteindre le public : oui non

si oui, joignez un rapport d'examen d'un expert en laser attestant que l'exposition maximale permise (EMP) du public n'est pas dépassé selon la norme CEI 60825-1:2001-08.

Des dispositifs de filtrage, de fractionnement ou de modulation sont-ils prévus : oui non

si oui, décrivez ci-après les dispositifs prévus, leurs propriétés et joignez à ce formulaire un schéma de la géométrie du ou des faisceaux

Autres exigences

L'organisateur de la manifestation est tenu de joindre à la présente demande :

- Le texte de l'information au public précisant si des rayons laser sont diffusés, directement ou indirectement, dans la zone réservée au public durant la manifestation.
- Un plan du site indiquant la zone réservée au public et toutes les distances de sécurité.

Lieu et date :

Signature :